



DEMANDE D'INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

Année scolaire 2022 - 2023

REPRESENTANTS LEGAUX

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Cette adresse servira à vous adresser les factures. Si tel n'est pas le cas, merci d'indiquer les coordonnées à utiliser

ci-après : (nom/prénom/adresse) :

Numéro de Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Courriel:

DEMANDE / DEMANDONS L'INSCRIPTION DE L'ELEVE

Nom : Prénoms :

Né(e) le : Classe :

Régime alimentaire spécial : non oui

Allergies alimentaires : non oui (lesquelles).....
(Fournir le P.A.I en mairie)

Fréquentation tous les jours (sauf exceptions : maladie ...)

lundi mardi jeudi vendredi

de manière totalement aléatoire

(Inscription au plus tard deux semaines à l'avance, auprès de la mairie (02 98 79 70 36).

ne fréquentera pas la cantine scolaire durant l'année 2021-2022.

Paiement : à la trésorerie de Morlaix (chèque, numéraire...) par prélèvement automatique (1).

(1) : Par retour de l'imprimé joint qui vous permet de souscrire au prélèvement automatique (ou pour modifier les références bancaires pour un prélèvement automatique déjà autorisé). **Pour les familles qui règlent déjà par prélèvement automatique, il n'est pas nécessaire de compléter l'imprimé et de nous joindre le RIB.**

Je certifie/nous certifions sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus. Je m'engage/nous nous engageons à signaler mes/nos changements éventuels durant l'année scolaire et à acquitter les redevances qui seront réclamées mensuellement.

A, le
(Signature du/des représentant(s) légal/légaux de l'élève)

Ce document dûment signé devra être retourné directement en Mairie.

Vos données et celles de votre (vos) enfant(s) sont nécessaires aux affaires scolaires de la Mairie pour assurer l'inscription et le suivi de votre (vos) enfant(s) aux services proposés par la Mairie (cantine, garderie).

Elles sont communiquées au Trésor Public pour la facturation. Vous disposez de droits sur ces données que vous pouvez exercer par mail : lecloitresthegonnec@wanadoo.fr

Pour connaître vos droits et modalités, veuillez consulter la notice d'information soit sur notre site internet soit en mairie.